

Département des Landes

Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée

**ARRÊTÉ portant interdiction de la pratique de la randonnée
sur des itinéraires inscrits au PDIPR**

Le Président du Conseil départemental des Landes,

VU le Code de l'Environnement et en particulier ses articles L361-1 et suivants et R362-1 et suivants ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les arrêtés du Président du Département des Landes portant inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) pour les circuits de randonnée du **Pays Morcenais** ;

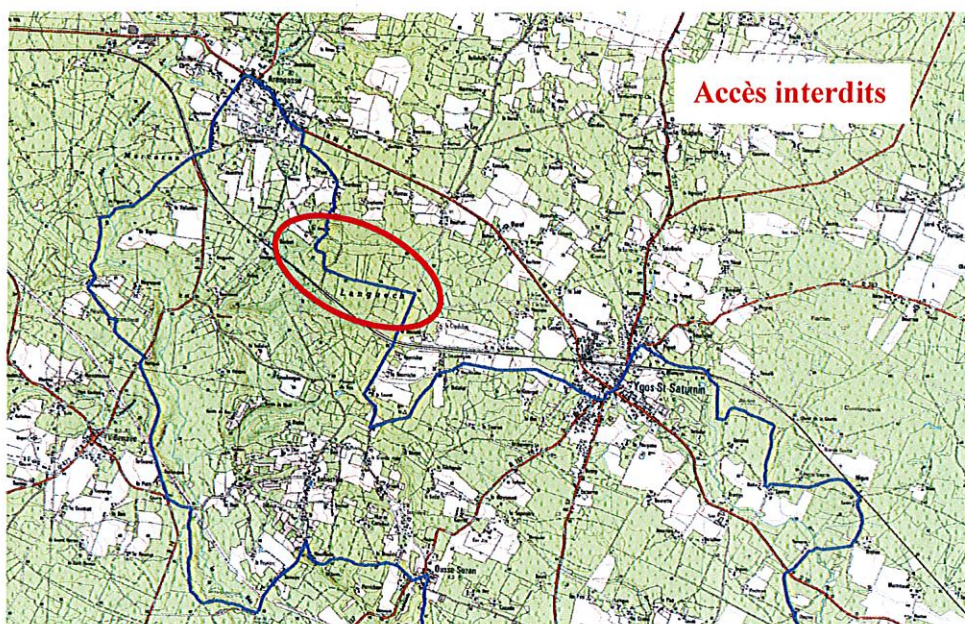
Considérant l'Arrêté n°2018-11-14 de Monsieur le Maire de Ygos-Saint-Saturnin portant sur les travaux de réfection de la piste DFCI numéro 501 sur les communes de Ygos-Saint-Saturnin et Arengosse, empruntant les assises du chemin de randonnée ;

Sur proposition de Madame la Directrice de l'Environnement du Conseil départemental des Landes ;

ARRÊTÉ :

Article 1^{er} :

La circulation de tous les usagers (cavaliers, VTT) sur les voies et chemins inscrits au PDIPR **est interdite** jusqu'au 30 avril 2019 sur **les boucles 11-eg-1 et 11-VTT-1** (Cf. carte de localisation ci-dessous) à l'exception des agents du Département, gestionnaire du circuit, des services de secours et des entreprises ou associations dûment autorisées ou mandatées.



Article 2 :

Copie du présent arrêté sera adressée pour attribution, chacune en ce qui le concerne à :

- Madame la Directrice de l'Environnement du Conseil départemental des Landes ;
- Monsieur le Colonel, Commandant du Groupement de Gendarmerie des Landes ;
- Messieurs les Maires des communes de Ygos-Saint-Saturnin, Ousse-Suzan, Saint-Yaguen, Villenave et Arengosse, ayant un itinéraire de randonnée équestre et VTT inscrit au PDIPR ;

Et pour information à :

- Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Landes ;
- Monsieur le Directeur des Services Départementaux d'Incendie et de Secours ;
- Monsieur le Directeur de l'Office National des Forêts ;
- Monsieur le Directeur de la DFCI des Landes ;
- Madame la Présidente du Comité Départemental du Tourisme Equestre ;
- Monsieur le Président du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre des Landes ;
- Monsieur le Président du Comité Départemental des Landes de la FFCT - CODEP.

Pour le Président et par délégation,
Frédérique LEMONT
Directrice de l'Environnement